

## AVIS DE COURSE

# REGATE INTERLIGUE GRAND PRIX DE SANGUINET

Du 8 au 10 juin 2019  
SANGUINET

## CLUB DE VOILE DE SANGUINET

Grade 5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES
- 1.3 Les règlements fédéraux.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1 Tous les bateaux des classes :

Inter série Catamaran temps compensé INC

Dart solo, double, féminines

Classe A

3.1.2 Cette épreuve n'est pas ouverte aux catamarans volants (FLYING BOAT).

3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire **avant mercredi 5 juin 2019** en se connectant en ligne sur le site <http://www.cvsanguinet.org/>. Compléter le formulaire.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
DOUBLE	70 €
SOLITAIRE	55 €

4.1 Pour les jeunes de moins de 18 ans, les frais sont réduits à 5 € par coureur.

4.2 Les concurrents non enregistrés avant la clôture des inscriptions (cf. § 3.2) devront acquitter, à la confirmation des inscriptions (cf. § 5.1), les droits majorés de 10 € et de 2 € pour les jeunes.

4.3 Le club organise un repas coureurs le samedi soir. La participation est fixée à 15,00 € par personne.

### 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Le samedi 8 juin 2019 de 9h30 à 12h00.

5.2 Jauge et contrôles : sans objet.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

## 5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
08/06/2019	14h	TOUTES
09/06/2019	11h	TOUTES
10/06/2019	11H	TOUTES

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30.

**6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

Les IC seront disponibles sur le site du club le 27 mai 2019

<http://cvsanguinet.org/>

**7. LES PARCOURS**

7.1 Les parcours seront du type standard catamaran avec de 1 à 2 tours.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

**8. SYSTEME DE PENALITE**

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**9. CLASSEMENT**

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

**10. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**11. PRIX**

Des prix seront distribués comme suit :

Aux trois premiers de chaque classe, au premier équipage "jeunes" et au premier équipage Féminin".

**12. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : <http://cvsanguinet.org/>

Hébergement :

- Office du tourisme de Sanguinet : <http://www.sanguinet.com/>
- Campings :
  - Lou Broustaricq : <http://www.lou-broustaricq.com/contact/>
  - Les Oréades : [contact@dojuinneslesoreades.fr](mailto:contact@dojuinneslesoreades.fr)
  - La Pinède : [camping.la.pinede.sanguinet@orange.fr](mailto:camping.la.pinede.sanguinet@orange.fr)
  - Sanguinet Plage : <https://www.sandaya.fr/nos-campings/sanguinet-plage/services#menu>
  - Campéole : [lac-sanguinet@campeole.com](mailto:lac-sanguinet@campeole.com)
- Aires de Camping-car à proximité du club.

ANNEXE ZONE DE COURSE

